

COMMENT DEVENIR UN *SAFE PLACE* ?

PARCOURS INTERACTIF POUR LA (RE)INTEGRATION DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES



Etape 2 Couvrir les besoins essentiels



QU'EST-CE QU'UN *SAFE PLACE* ?

Que signifie « *safe place* »?

Dérivé des femmes des années 1970 et des mouvements LGBT, « *safe place* » est à l'origine utilisé pour nommer des lieux physiques où des personnes partageant les mêmes idées pourraient se rencontrer et partager leurs expériences dans un environnement sûr. Il vise donc à protéger les groupes marginalisés contre les violations, les menaces et la haine.

Principalement utilisé dans l'enseignement supérieur pour prévenir la discrimination, le harcèlement, la haine et la menace, il pourrait être problématique si un espace sûr est considéré comme un environnement où personne n'est mis au défi ou mis mal à l'aise parce qu'il n'y a pas d'espace sûr pour tout le monde. On peut donc parler d'un espace « le plus sûr possible ».

L'objectif de l'espace sûr est de parler librement sans avoir peur. La mise en place d'un espace sûr doit être suffisamment ouverte pour inclure toutes sortes de perspectives MAIS l'ouverture doit être structurée selon certaines règles:

1. Faire une déclaration de valeurs
2. Définir des règles communes (voir la ressource 21 du Plan d'action)

... SUR LE LIEU DE TRAVAIL?

Nous passons la majeure partie de notre journée au travail et c'est pourquoi le lieu de travail est un élément central de notre vie. Nous y apportons souvent plus d'émotions et de besoins que nous ne le voudrions ou ne le pensons. Dans cette situation, la productivité diminue, il y a des retards et des absences du travail et les relations avec les collègues en souffrent.

Mais que se passe-t-il lorsque des problèmes graves surviennent, tels que les violences conjugales ou d'autres événements indésirables qui affectent notre vie professionnelle? Il arrive que nous remarquions l'apathie ou le manque de concentration d'un.e collègue, la tristesse ou l'inquiétude, ou même certains signes cachés ou ecchymoses. C'est le rôle de collègues, de mentors et de chef.fe.s d'équipe de remarquer ces changements de comportement pour essayer d'en savoir plus sur le problème.

Par conséquent, il est nécessaire de créer un endroit sûr sur le lieu de travail pour les femmes confrontées aux violences conjugales. Cela peut être organisé en tenant compte de quelques principes de base:

- la confidentialité,
- l'empathie,
- prendre au sérieux les risques/défis qui peuvent survenir.

QUELS SONT LES AVANTAGES D'AVOIR UN *SAFE PLACE* AU TRAVAIL?

Un tel espace offre:

- Soutien individuel et confidentiel à la personne qui, malheureusement, traverse une situation de violences conjugales à un moment donné de sa vie.
- Intimité : la femme peut partager les problèmes qu'elle traverse sans que les autres membres de l'équipe ne s'en aillent.
- Une confiance accrue des employeur.se.s qui manifestent un grand intérêt pour leurs employé.e.s et qui se soucient de leur bien-être.
- Avoir un lieu de travail sûr contribue également à l'autonomisation des femmes confrontées aux violences conjugales, qui peuvent ensuite en parler si elles le souhaitent, se soutenir mutuellement et ainsi augmenter leur confiance en soi et leur estime de soi.

QUI PEUT APPROCHER UNE FEMME QUI FAIT FACE AUX VIOLENCES CONJUGALES ?

Idéalement, les femmes confrontées aux violences conjugales devraient se sentir suffisamment à l'aise sur le lieu de travail pour dire à un.e mentor ou à un.e collègue de confiance ce qu'elle vit. Mais parfois, elle ne parle pas, parce qu'il faut du temps pour comprendre ce qu'elle vit (parce que cela peut être de la violence psychologique et que ce n'est pas aussi évident que la violence physique) ou parce qu'elle a honte de sa situation. Dans ce cas, une personne en qui elle a confiance, un.e collègue proche, un.e superviseur.e, ou un.e mentor, devrait s'adresser à la femme qui est victime de violences conjugales. Peut-être qu'elle répondra non, et c'est bien aussi. Mais après cela, elle sait qu'elle peut parler à quelqu'un.e si elle en a besoin. Cependant, toute personne qui observe une personne dans un état de difficulté psycho-émotionnelle peut se demander ce qui s'est passé ou comment cela peut l'aider. Un bon mot et des encouragements peuvent faire une différence dans la vie de cette personne qui fait face aux violences conjugales.

Quelques conseils :

- « Je te vois, je t'entends, je te respecte » sont les postures fondamentales pour établir une relation de confiance.
- Soyez conscient.e de vos propres émotions.
- Réfléchissez et acceptez que vous aussi vous pouvez avoir des préjugés et des stéréotypes.

Pour obtenir des renseignements sur la façon de traiter avec une victime de violences conjugales, voir les ressources 9 et 20.

COMMENT LEVER LE TABOU DES VIOLENCES CONJUGALES SUR LE LIEU DE TRAVAIL ?

Les violences conjugales ne s'arrêtent pas à la porte de la maison. C'est la raison pour laquelle le lieu de travail devrait être un espace sûr, où la femme confrontée aux violences conjugales pourrait parler.

Établir un lieu sûr implique de sensibiliser, de former, d'écouter, d'informer. Par exemple, il est possible d'afficher des affiches, de distribuer des livrets aux employé.e.s avec des numéros et des associations utiles, et de faire en sorte que les victimes se sentent en sécurité lorsqu'elles se confient. La sensibilisation et la formation peuvent être fournies d'abord aux personnes susceptibles d'être victimes de violences conjugales, telles que les cadres, les ressources humaines, les travailleur.se.s sociaux.les, etc. Ensuite, la même formation peut également être dispensée à tous les employé.e.s de l'entreprise.

De plus, la sensibilisation et la prévention permettent de mettre à l'aise la victime qui veut parler, mais aussi de mettre en place un lieu sûr avant qu'un cas ne soit détecté.

POUR ALLER PLUS LOIN

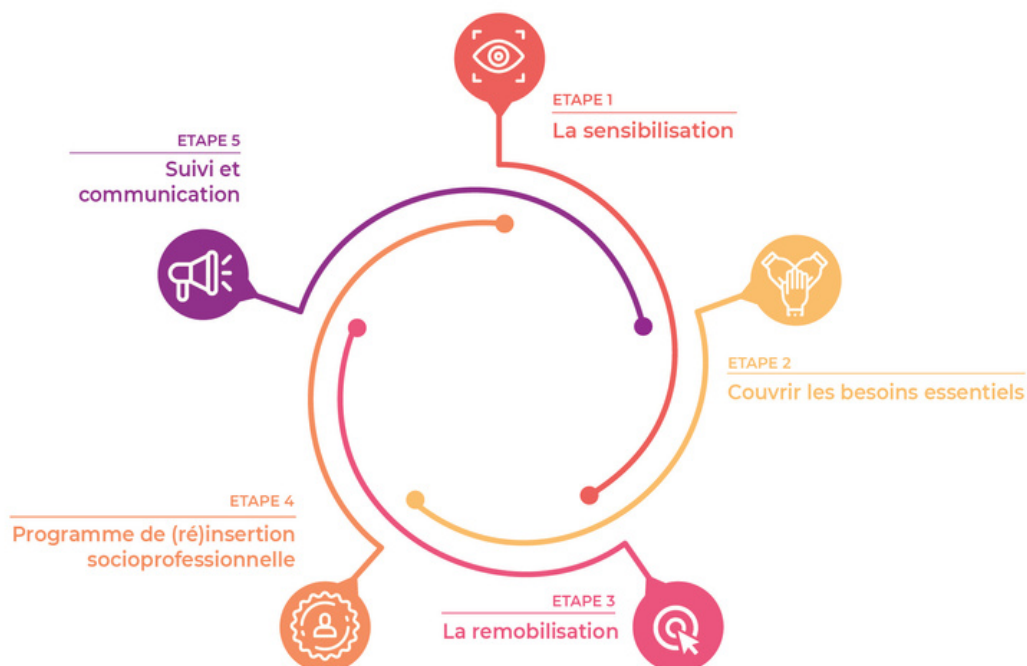
Le podcast OneInThreeWomen

<https://podcast.ausha.co/one-in-three-women-the-podcast-companies-united-to-end-domestic-violence>

<https://podcast.ausha.co/one-in-three-women-le-podcast>

La prévention du harcèlement (sexuel) fait également partie du bien-être au travail, en rendant le lieu de travail aussi sûr que possible et en contribuant au maintien dans l'emploi.

PARCOURS INTERACTIF POUR LA (RE)INTEGRATION DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES



WWW.ACTIVPROJECT.EU



CEPS Projectes Socials
<http://www.asceps.org>



Co-funded by the
Erasmus+ Programme
of the European Union



Le soutien de la Commission européenne à la production de cette publication ne constitue pas une approbation de son contenu, qui relève de la seule responsabilité des auteurs, et la Commission ne peut être tenue responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qu'elle contient (2020-1-BE01-KA204-074919).